Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé
CGT Enseignement Privé
Enseignement primaire et secondaire sous contrat
Enseignement supérieur et agricole
Tél. : 01.42.26.55.20

Damien Smagghe
- Secrétaire national agricole, élu CCM -

Une intersyndicale (voir communiqué sur notre site) a décidé de rencontrer les 2 Ministères (Agriculture et Education Nationale) sur 6 points. Nous souhaitions qu'elle soit ouverte à toutes les organisations mais cela n'a pas été possible. Voici le compte-rendu de séance sur la rencontre au Ministère de l'Agriculture

Compte rendu de la réunion intersyndicale au Ministère de l'agriculture

(19 février 2019 –Xavier Goguey pour la CGT)

1er point : La revalorisation du point

En substance, en 1980 à l'embauche un enseignant était à deux fois le SMIC désormais il se situe à 1,3 SMIC soit une dévalorisation du métier d'enseignant. En outre sur la période 1980 à nos jours l'évolution du SMIC correspond à une perte d'environ 20 % de pouvoir d'achat !

En conséquence de quoi pour retrouver un salaire du niveau de 1980, il conviendrait de réévaluer les salaires d'environ 40 %.

Enfin, la féminisation de la profession s'accompagne d'une augmentation des temps partiels.

Le PPCR ne réalise dans les faits aucun rattrapage du pouvoir d'achat en outre il se met en place avec une année de retard... Ce à quoi il est répondu que tard vaut mieux que jamais ! D'autres échanges se produisent sur le fait de savoir si pour les années suivantes là encore il ne se produira pas un nouveau retard...

Il est répondu que « non » que la prise en considération de ce qui est dit passe par une revalorisation d'indice en 2020 de 5 points pour les catégories II et IV et de 4 points pour les catégories III, de même pour les hors classes une revalorisation est prévue : l'injustice continue donc !

En 2021 pour les hors classes un 7ème échelon est prévu. En outre, l'exonération des heures supplémentaires est en attente du décret ! Mais c'est surtout une perte de salaire socialisé. La revalorisation de la prime d'activité est aussi à l'étude

Ne faudrait-il pas parler davantage de rattrapage partiel que de revalorisation ? L'importance de l'inter syndicale pour faire entendre ces doléances a bien été enregistrée par le Ministère : on est mieux …

2ème point : La deuxième heure supplémentaire imposée

L'heure supplémentaire est inférieure à l'heure normale ! Ceci ne s'applique pas pour le moment à l'E.A. et ce n'est pas un souhait particulier de ce Ministère. Il est possible de payer des heures supplémentaires en dessous des heures correspondant à celle de la durée légale du travail, le Ministère se permet des choses qu'il interdit aux opérateurs privés...

Ces heures supplémentaires ne sont de toute façon pas une réponse à la question de la perte de pouvoir d'achat puisque cela revient à travailler plus pour gagner moins... de plus cela ne concerne pas les documentalistes par exemple.

Le Ministère ajoute qu'un schéma d'emploi contraint à une réduction public-privé à l'enseignement agricole de 50 E.T.P. car les effectifs élèves sont en diminution d'environ 11 % sur la période (2011 à 2017) et que s'ils envisagent un recours aux heures supplémentaires c'est dans ce cadre !

Cherchez l'erreur et quant à l'application des référentiels … Et les chiffres qui circulent pour 2020 sont alarmants …

3ème point : Conditions de travail à l'Enseignement Agricole (EA)

Nous assistons globalement à une baisse des effectifs élèves. Le Ministère envisage un programme de reconquête pour augmenter les élèves dans les filières agricoles et est ouvert à toute proposition.

Il est précisé que si nous obtenons des résultats, c'est aussi parce que nous avons des classes à effectifs réduits en particulier en classe collège ou CAP et en récupérant des élèves en échec de l'Education Nationale. Le Ministère en a pleinement conscience mais une classe de 15 à 20 élèves ce n'est pas une classe de 8 !

Il dit faire des efforts pour permettre à des enseignants de se former durant toute la vie professionnelle en particulier pour préparer les concours y compris aux catégories III et une nouvelle mouture des concours à l'étude.

Il a été évoqué le toujours plus demandé aux enseignants l'école inclusive, la mis en place de dispositifs, les écrits administratifs, les risques psycho-sociaux...

La question de la formation des chefs d'établissement à été posée car ils agissent de plus en plus sur les enseignants, les réformes donnant plus de pouvoir aux chefs d'établissements.

Pas spécialement de réponse du Ministère sur ce point sinon qu'il concède !

À ce jour pas de CHSCT sous prétexte qu'ils existent au sein de chaque établissement donc pas de CHSCT au niveau du Ministère alors qu'il existe pour les agents du public... Le ministère se pose la question et doit donner réponse.

Même pas de promesses !

4ème point : Équité 1er et 2eme degré Nul et non avenu pour l'Enseignement Agricole

5ème point : Résorption de la précarisation.

Il existe un groupe de travail sur ce point au Ministère. Une réunion s'est déroulée sur ce sujet en juillet 2018, fin mars de nouveau ce groupe de travail doit se réunir.

La nouvelle mouture des concours, c'est un passage du ratio 70% (externe) et 30% (interne) à 50% - 50%

Une augmentation des disciplines aux concours et une meilleure intégration des professeurs d'EPS (qui bénéficient enfin des listes d'aptitudes et c'est bien) est à l'étude.

6ème point : Les réformes en cours

Il est indiqué que les réformes c'est toujours dans le sens d'une baisse de la fonction publique.

Le ministère précise que dans l'EA c'est 40 % de boursiers et que les réformes dans le domaine agricole sont préparées en amont.

Des questions se posent sur l'initial et l'apprentissage dans la même classe.

Au final s'il y a eu écoute et prise en considération du fait que ce sont plusieurs organisations syndicales qui ont demandé une audience, il n'y aura probablement aucun engagement réel sachant que de plus le MAA est bien obligé de suivre les réformes et modalités mises en en place au MEN ou dans la Fonction Publique.

Les problèmes des catégories 3 ou de l'inefficacité des passerelles restent entiers… Un projet de décret sur le mouvement (au MEN) peut néanmoins faire espérer une amélioration de ce dispositif.

Le point névralgique des salaires n'est pas considéré par le Ministère voire dévoyé … Une classe exceptionnelle, un 7ème échelon HC, des heures supplémentaires désocialisées ne font qu'accroitre les inégalités. Il faut revoir le principe même de la catégorie 3 qui considère certains enseignants comme des « adjoints » et non comme des membres à part entière de la communauté éducative.

Mettre en œuvre l'attractivité des filières pour les élèves c'est aussi assurer l'attractivité du métier pour des enseignants considérés et valorisés.